

N° SIRET : 20008730200051
Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M
Budget : BUDGET ASSAINISS. COLLE

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2024
Page n° 1

Département : PUY-DE-DOME
Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 05/04/2025 à 9 heures 30

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Luc CAILLOUX
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Marc CARRIAS, Vice-Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice 118
Nombre de membres présents 71
Nombre de suffrages exprimés 82 (dont 11 pour l'abstention)
VOTES : Contre = 0 Pour = 82 Abstentions = 0
Date de convocation : 28/03/2025

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 083 094,16 - 716 314,07)		895 305,94
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		366 780,09
		528 525,85
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (619 192,30 - 802 225,65)		-162 701,12
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)		-183 033,35
		20 332,23
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (270 020,00 - 294 800,00)		-24 780,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)		
		-187 481,12

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)		187 481,12
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)		
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)		707 824,82
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)		

Cachet :
Pour expédition conforme,
Président,

MIS EN LIGNE LE
02 MAI 2025